Avertissements agricoles

GRANDES CULTURES

BULLETIN TECHNIQUE N°13 DU 17 MAI 1989



SPECIAL ENDIVE DESHERBAGE

FICHE PHOTO "MALADIES DES CEREALES"

LE DESHERBAGE DE L'ENDIVE

Fiche établie par :

La station Expérimentale de l'Endive - Le Service de la Protection de Végétaux du Nord-Pas-de-Calais - Les conseillers Spécialisés

Les programmes de désherbage de l'endive proposés sont identiques à ceux de ces dernières années (cf. B.L.E. N° 70 de mars 1987).

Pour cette année, nous signalons une nouvelle formulation de la propyzamide : le KERB FLO. Ce produit se présente sous forme d'une suspension concentrée fluide à 400 g par litre de propyzamide plus facile d'emploi que la formulation poudre (produit à 50 %). La dose d'application est de 2 à 2,5 litres par hectare.

Nous rappelons que le KERB doit être incorporé superficiellement. Dans le cas d'une préparation du lit de semence en un seul passage d'outil, le KERB pourra être incorporé si la préparation est superficielle, sinon il sera préférable de l'appliquer en surface après semis. L'efficacité sera alors fonction de la pluviométrie et de la température.

Le choix d'un programme de désherbage doit se faire en fonction des mauvaises herbes habituellement rencontrées dans la parcelle. Si l'on n'a pas une bonne connaissance des adventices qui lèveront ou si l'on réalise un semis en place, le désherbage chimique de pré-levée doit être réalisé de façon aussi complète que possible, car les solutions de rattrapage sont très limitées.

* PROGRAMME DE RATTRAPAGE :

Après la levée de l'endive, deux solutions de rattrapage peuvent être envisagées contre les dicotylédones :

- Matricaires :

Si l'on constate des levées de matricaires malgré l'application d'ASULOX en pré-levée, on peut réduire fortement le niveau d'infestation en traitant de nouveau avec 0,750 l/ha d'ASULOX. Ce traitement ne sera efficace que du stade cotylédon à la rosette de 2 cm de la matricaire ; on ne tiendra pas compte du stade de l'endive. Mais plus l'endive est développée, plus l'ASULOX sera phytotoxique ; il n'y a pas de disparition de plantules, mais elles jaunissent. Dans les champs à risques, l'endivier surveillera de près la germination des matricaires et traitera dans les plus brefs délais avec 500 litres d'eau/ha.

P 196



MINISTERE DE L'AGRICULTURE - D.R.A.F.
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 59048 LILLE CEDEX - Tél. 20.52.00.25

STATION REGIONALE : - Avertissements Agricoles - Laboratoire.
rue Bernard Palissy B.P. 47 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27

Abonnement annuel : à l'ordre Régisseur de Recettes D.R.A.F. Nord Pas-de-Calais

ISSN 0758-7988 - CPPAP n° 1865 AD

- **Morelles :**

  Le KERB 50W **est parfaitement sélectif de** l'endive, **même après la levée**. Son efficacité contre la **morelle et** d'autres adventices **levées** est fonction de leur stade de **développement** et de la pluviométrie nécessaire après traitement pour **assurer** l'absorption du produit par les racines. La dose totale **épandue** doit être limitée à 2,5 kg/ha (1,75 kg **de matière active) en raison** des **arrières effets possibles sur céréales.**

* **PROGRAMMES DE DESHERBAGE SOUS BACHES PLASTIQUES**

Les conditions climatiques de 1987 ayant favorisé la levée importante d'adventices sous bâches plastiques, en particulier de crucifères, des essais ont été réalisés avec différentes matières de bâches.

Ces essais confirment la possibilité d'utilisation du CIPC sous bâches de type non tissé (Agryl P17, Escanyl 18, Agronet). Son application à la dose de 1,5 l entraîne une légère phytotoxicité mais renforce l'efficacité des autres herbicides. En cas de faible infestation de crucifères, il parait souhaitable de réduire la dose à 1 litre.

Par contre, sous les bâches de type polyéthylène 500 trous, le CIPC est nettement plus agressif, pouvant entraîner un brûlage des jeunes feuilles, sans toutefois provoquer de disparitions de plantes. Il n'est donc pas conseillé sous ce type de bâche.

(*) Rapport "r" : L'Asulox est homologué à 2 l/ha. En raison de l'influence du sol sur le comportement du produit, la dose d'emploi est à moduler. Pour les sols ayant des teneurs en matières organiques comprises entre 13 et 30 °/°° et en argile entre 80 et 200 °/°°, la dose s'appuie sur le rapport :

$$r = \frac{\text{Taux de matières organiques (°/°°)}}{\text{Taux d'argile (°/°°)}} \times 100$$

si r < 10 : éviter l'Asulox ; si risque important de matricaire, utiliser 1,5 litre d'Asulox.

si 10 < r < 15 : utiliser 2 à 3 litres d'Asulox. Le nombre de plantes d'endives est respecté, mais une diminution de la vigueur est possible notamment à 3 l. ; on a déjà une efficacité à 2 l. quand "r" est proche de 10.

si 15 < r < 19 : utiliser 3 litres d'Asulox. Il n'y a pas en général de phytotoxicité à 3 litres.

si r > 19 : l'efficacité à 3 litres ne dépasse pas 60 à 70 %. Ne pas dépasser 4 litres.

ADVENTICES DOMINANTES	PROGRAMME CONSEILLE	MODE, DOSE PAR HECTARE ET PERIODE D'APPLICATION DES PROGRAMMES			RATTRAPAGE
Graminées, Dicotylédones à dominante Crucifères	1			LEGURAME L : 7 litres + CIPC : 1,5 à 2 l.(1)	SUR DICOTYLEDONES (Matricaires, Morelles...) voir article ci-contre.
Graminées, Dicotylédones à dominante Chénopodes et/ou Morelles	2	BONALAN 6 litres	KERB 50W : 1,5 à 2 kg ou KERB FLO : 2 à 2,5 l.		
Graminées, Dicotylédones à dominante : Chénopodes Morelles et Crucifères	3	BONALAN 6 litres	KERB 50W : 1,5 à 2 kg ou KERB FLO : 2 à 2,5 l.	CIPC : 1,5 à 2 l.(1)	
Graminées, Dicotylédones à dominante Matricaires	4a			LEGURAME L : 7 litres + CIPC : 1,5 l. (1) + ASULOX : 1,5 à 3 l.(2)	SUR GRAMINEES DEVELOPPEES: FERVIN 1,5 kg ou FUSILADE X2 1,5 l ou TARGA 3 l
	ou 4b	BONALAN 6 litres	KERB 50W : 1,5 à 2 kg ou KERB FLO : 2 à 2,5 l.	ASULOX : 1,5 à 3 l.(2) + CIPC : 1,5 l (1)	
Graminées Dicotylédones à dominantes Chénopodes Morelles, Matricaires et Crucifères.	5	BONALAN 6 litres	KERB 50W : 1,5 à 2 kg ou KERB FLO : 2 à 2,5 l.	ASULOX : 1,5 à 3 l.(2) + CIPC : 1,5 l. (1)	
DESHERBAGE DES ENDIVES	PERIODE	de 3 à 0 SEMAINES AVANT SEMIS	JUSTE AVANT LE SEMIS	AUSSITOT APRES SEMIS	EN POST-LEVEE

MODE D'APPLICATION

Incorporation profonde 8 cm

Incorporation superficielle 1 à 3 cm

Pour obtenir l'incorporation à la profondeur souhaitée, l'outil doit travailler le sol à une profondeur un peu plus importante.

F.N.P.E. - Ctifl
Mars 1989

(1) dose en litre de Produit Commercial à 400 g/l de Chlorprophame
(2) dose en fonction du complexe argilo-humique (voir rapport r)